

N° de résolution

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE  
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU 12 DÉCEMBRE 2016

Séance ordinaire du Conseil de cette Municipalité, tenue à la salle des délibérations, ce douzième jour de décembre, de l'an deux mille seize, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de monsieur René Martineau.

SONT PRÉSENTS :	René	Martineau	Maire	
	Marcel	Masse	Conseiller	(2)
	Louis-Joseph	Fecteau-Lefebvre	Conseiller	(3)
	Jocelyne	Wheelhouse	Conseillère	(4)
	Marcel	Bourassa	Conseiller	(5)
	Réjean	Richard	Conseiller	(6)
ABSENT :	Mariette	Savard	Conseillère	(1)

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Rachel Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

**OUVERTURE** La séance est ouverte à 19 h 30 par monsieur René Martineau, maire de La Motte.

### 16-12-131 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Louis-Joseph Fecteau-Lefebvre, appuyé par madame Jocelyne Wheelhouse et unanimement résolu, que l'ordre du jour soit adopté tout en laissant l'item *affaires nouvelles* ouvert.

ADOPTÉE

### 16-12-132 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2016**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Richard, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2016 soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

### **DEMANDE DES COMITÉS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC**

#### **INTERVENTIONS DU PUBLIC**

Une période de temps est allouée aux interventions du public.

### **INFORMATIONS AVEC DÉCISION**

### 16-12-133 **MOBILISATION ESPOIR JEUNESSE - PROJET ANIMATION JEUNESSE**

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Louis-Joseph Fecteau-Lefebvre, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, d'informer Mobilisation espoir jeunesse que la Municipalité de La Motte appuie le projet « animatrice jeunesse » dans le cadre du « Programme alcool et toxicomanie ».

ADOPTÉE



## COMPTE-RENDUS

### **COMPTE-RENDU DU MAIRE SUR LA DERNIÈRE RENCONTRE DE L'ASSEMBLÉE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI**

Monsieur René Martineau, maire, nous informe que lors de la dernière rencontre il y a eu adoption des prévisions budgétaires pour 2017, élection des représentants de secteur pour le CA ainsi que la nomination du maire suppléant.

### **COMPTE-RENDU DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT :**

Le Conseil prend connaissance du compte-rendu des activités de l'agente de développement pour le mois de novembre 2016.

## URBANISME

### **DÉPÔT DU RAPPORT SOMMAIRE DES PERMIS POUR L'ANNÉE 2016**

Une copie sommaire du rapport des permis de construction et de rénovation pour l'année 2016, produit par l'inspecteur municipal a été remis aux conseillers. Le rapport explique les types et la quantité de permis émis ainsi que la valeur déclarée.

## PROTECTION INCENDIE

### **16-12-134 RENOUELEMENT ENTENTE DE SERVICE INCENDIE - VILLE D'AMOS**

IL EST PROPOSÉ, par madame Jocelyne Wheelhouse, appuyé par monsieur Réjean richard, et unanimement résolu, d'autoriser monsieur René Martineau, maire et madame Rachel cossette, directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité de La Motte les documents nécessaires au renouvellement de l'entente de service incendie avec la Ville d'Amos.

ADOPTÉE

### **16-12-135 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL POUR L'ANNÉE 6 - SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel pour l'An 6 du schéma de couverture de risques a été préparé avec les informations fournies par la municipalité en vertu l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QUE ces informations ont été transmises à la MRC d'Abitibi pour être inscrites dans un document consolidé ;

CONSIDÉRANT QUE l'actuel schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Abitibi s'est terminé le 17 septembre 2015 et que de ce fait, devra être révisé selon l'article 29 de la Loi précitée ;

CONSIDÉRANT QUE durant la période de transition ayant débutée le 18 septembre 2015 et jusqu'à la publication d'un avis indiquant la date de la mise en vigueur du schéma révisé, les municipalités doivent poursuivre les démarches pour conserver l'exonération de responsabilité prévue à l'article 47 de la Loi.

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Bourassa, appuyé par monsieur Réjean Richard et unanimement résolu d'adopter le rapport annuel de l'An 6 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

ADOPTÉE



## AFFAIRES NOUVELLES

Monsieur Marcel Masse demande si les barrages de castor seront défaits avant l'hiver.

Monsieur Louis-Joseph Fecteau-Lefebvre informe les membres du conseil qu'il fournira des informations concernant l'acquisition d'arbres fruitiers.

## FINANCES ET ADMINISTRATION

### **DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ENCAISSEMENTS ET DES DÉBOURSÉS**

Le Conseil prend acte du dépôt des encaissements et des déboursés pour le mois de novembre 2016.

#### 16-12-136 **APPROBATION DES COMPTES**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Richard, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, que les comptes du mois de novembre 2016 soient et sont approuvés et que le paiement en soit autorisé pour la somme de cinquante-cinq mille trois cent quatre-vingt-dix-huit dollars et soixante-dix-huit sous (55 398,78 \$)

ADOPTÉE

#### 16-12-137 **DEMANDE À LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC CONCERNANT LE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE**

**ATTENDU** que le ministre de la Sécurité publique a délivré à la MRC d'Abitibi une attestation de conformité de son schéma de couverture de risques incendie dans une lettre datée du **17 septembre 2009**.

**ATTENDU** qu'une fois l'attestation de conformité délivrée, le schéma a été adopté le 28-10-2009 par la MRC d'Abitibi et est entré en vigueur le 06-11-2009.

**ATTENDU** que l'implantation des schémas de couverture de risques sera profitable au monde municipal, malgré les investissements et les exigences rencontrés, puisque les services incendies qui auront adopté les mesures contenues dans leur plan de mise en œuvre et qui s'y conformeront bénéficieront d'une exonération de responsabilité lors d'une intervention pour un incendie ou une situation d'urgence, à moins d'une faute lourde ou intentionnelle ;

**ATTENDU** que la Mutuelle des municipalités du Québec, qui assure les risques de la Municipalité de La Motte, encourage la mise en œuvre des schémas de couverture de risques ;

### **POUR CES MOTIFS :**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Masse, appuyé par monsieur Réjean Richard et unanimement résolu

QUE la municipalité confirme avoir réalisé tous les objectifs prévus au schéma incendie de 2009 à 2014 et s'engage à réaliser tous les objectifs prévus au schéma incendie pour l'année 2015 et les années suivantes.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** que la municipalité demande à la Mutuelle des municipalités du Québec, tel qu'annoncé par cette dernière, d'accorder à la municipalité de La Motte une réduction de prime de 10 % au chapitre de l'Assurance des biens (Bâtiment/contenu), à titre de membre-sociétaire mettant en œuvre les mesures du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.



ADOPTÉE

16-12-138 **ACHAT D'UN SERVEUR INFORMATIQUE**

IL EST PROPOSÉ par madame Jocelyne Wheelhouse, appuyé par monsieur Réjean Richard et unanimement résolu, d'autoriser l'achat d'un serveur informatique au coût de deux mille six cent quatorze dollars (2 614 \$), tel que proposé par PG Solutions.

ADOPTÉE

16-12-139 **LISTE DES IMMEUBLES À ÊTRE VENDUS POUR TAXES**

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière a déposé la liste des personnes endettées pour taxes municipales en date du 14 novembre 2016 :

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Marcel Masse, appuyé par monsieur Marcel Bourassa :

QUE la secrétaire-trésorière, conformément à l'article 1023 du code municipal, transmette avant le vingtième jour de janvier, au bureau de la MRC d'Abitibi, la désignation des immeubles ci-après décrits, qui devront être vendus pour non-paiement des taxes :

Nom et adresse	Matricule	No. de lot	Taxes	Int. et pén.
Martine Lemay 46, ch. du portage La Motte, QC JOY 1T0	0048-52-4559	4 593 112 4 593 665 4 593 667	Foncière 2015 : 322,00 \$ Services 2015 : 318,00 \$ Foncière 2016 : 337,33 \$ Services 2016 : 338,00 \$	Int : 219,72 \$ Pén. : 47,60 \$ Frais:105,00 \$
Manon Richard 116, ch. Noisetiers La Motte, QC JOY 1T0	0451-75-6276	4 593 232	Foncière 2015 : 228,76 \$ Foncière 2016 : 1216,34 \$ Services 2016 : 400,26 \$	Int : 20,97 \$ Pén. : 7,23 \$ Frais : 15,00 \$
Chabot Denis 102, ch des Berges La Motte, QC JOY 1T0	0952-79-3172	4 593 436 4 593 719	Foncière 2016 : 559,98 \$ Services 2016 : 338,00 \$ Foncière 2015 : 180,59 \$ Services 2015 : 63,60 \$	Int : 93,65 \$ Pén. : 25,55 \$ Frais : 15,00 \$

ADOPTÉE

16-12-140 **CALENDRIER DES RENCONTRES 2017 - SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MOTTE**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

POUR CE MOTIF :

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Richard, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu :



QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil de la Municipalité de La Motte pour 2017, ces séances se tenant le lundi et débuteront à 19 h 30 :

9 janvier	13 février
13 mars	10 avril
8 mai	5 juin
10 juillet	14 août
11 septembre	2 octobre
13 novembre	11 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier. Conformément à la loi qui régit la Municipalité.

ADOPTÉE

16-12-141 **MAIRE SUPPLÉANT**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Marcel Masse, appuyé par monsieur Réjean Richard et unanimement résolu, de nommer madame Jocelyne Wheelhouse à titre de maire suppléant.

ADOPTÉE

**DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

En vertu des dispositions des articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la secrétaire-trésorière dépose les déclarations des intérêts pécuniaires de 7 des membres du conseil.

**DÉPÔT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS FAITES PAR UN MEMBRE DU CONSEIL**

Le conseil prend acte du dépôt du registre des déclarations faites par un membre du conseil pour l'année 2016.

16-12-142 **PROMESSE D'ACHAT/VENTE - SIGNATURE**

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Marcel Masse, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu, d'accepter l'offre d'achat de monsieur Jonathan Charland pour le lot rénové 4 593 159 et partie du 4 593 955 pour une somme de vingt-cinq mille (25 000 \$) dollars et d'autoriser monsieur René Martineau, Maire ainsi que madame Rachel Cossette directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les documents nécessaires à la transaction.

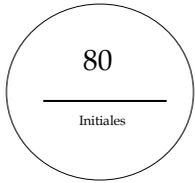
ADOPTÉE

**QUESTIONS DU PUBLIC**

Une période de temps est allouée aux questions du public.

**CORRESPONDANCES À TITRE D'INFORMATION**

Une liste d'informations et de correspondances est déposée au Conseil pour qu'il puisse en prendre connaissance. Des informations supplémentaires seront fournies sur demande.



16-12-143 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Louis-Joseph Fecteau-Lefebvre, appuyé par monsieur Réjean Richard et unanimement résolu, que LA SÉANCE SOIT LEVÉE.

Il est 21h05.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Directrice générale  
et Secrétaire-trésorière

\_\_\_\_\_  
Maire

*« Je, René Martineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*

\_\_\_\_\_  
**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

16-12-136

16-12-138

Signé ce quinzième jour de décembre  
de l'an deux mille seize